

FORMATIONS

ROUTE NOUVELLE ALSACE

2024



CATALOGUE



Route
Nouvelle
Alsace

ROUTE NOUVELLE ALSACE

34 route de la Fédération
67100 STRASBOURG

www.r-n-a.org

nous
contacter

Email formations@rna-asso.fr

Tel **03 88 79 09 40**

N° Siret 322 866 963 00034
N° déclaration OF 42670223167
Code APE 8720A

Organisme dont les prestations de formation
sont exonérées de TVA (Art.261.4.4a du CGI)

Qualiopi
processus certifié

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été délivrée au
titre de la catégorie d'action suivante :
Action de formation

Règlement général sur la protection des données

Les données transmises à Route Nouvelle Alsace dans le cadre de son activité en tant qu'organisme de formation seront conservées et seulement utilisées par Route Nouvelle Alsace. Nous nous engageons à les conserver pour un usage interne et à ne jamais les diffuser à des partenaires. Le recueil de ces données a pour but votre inscription à une session de formation, l'organisation et le suivi de celle-ci. Vous disposez d'un droit d'accès, permettant la rectification ou la suppression de ces données, en appelant le 03 88 79 09 40 ou en adressant votre demande à formations@rna-asso.fr.

ÉDITO

L'association Route Nouvelle Alsace a le plaisir de vous présenter son catalogue de formation 2024.

Créée en 1980, Route Nouvelle Alsace développe et gère des établissements et services médico-sociaux à destination de personnes en situation de handicap psychique qu'elle accompagne dans la vie quotidienne, l'hébergement, le travail, le loisir et la protection juridique. Elle est également gestionnaire du Centre Ressources Handicap Psychique du Grand Est.

Forte de son expertise, Route Nouvelle Alsace est agréée en tant qu'organisme de formation depuis 1996 et certifiée Qualiopi depuis 2020.

Grâce aux équipes pluridisciplinaires des différents établissements et services de l'Association, nous pratiquons une veille constante sur les évolutions des secteurs sanitaire, social et médico-social dans le champ de la santé mentale et leurs enjeux sous-jacents. En ce sens, conscients de l'augmentation des états anxieux ainsi que des comportements à risque chez les jeunes, nous étoffons cette année notre offre avec une formation en « Premiers Secours en Santé Mentale » par le biais du « Module Jeunes » à destination des professionnels de l'accompagnement et des aidants. Ces formations sont dispensées par des formateurs accrédités par PSSM France.

Soucieux de vous accompagner dans votre montée en compétences, nous vous proposons également des formations dites « sur mesure » à construire à partir de vos observations de terrain et de vos attentes afin de répondre à vos besoins. A titre d'exemple, les thématiques peuvent avoir trait au logement, à la vie sociale et quotidienne, à l'emploi et à la formation, en milieu protégé ou ordinaire, aux mesures de protection ou encore à la connaissance et à la mobilisation de la Pair-aidance. Pour ce faire, nous mobilisons notre réseau de formateurs, tous dotés d'une solide expérience et aux compétences reconnues et actualisées dans leur domaine. Nous nous appuyons également sur notre réseau de partenaires, car, comme le dit si bien la devise de notre Association « **Nous pouvons aller plus loin ensemble** ». En accord avec nos valeurs associatives, orientées Rétablissement, notre préoccupation est de vous délivrer une formation qui vous ressemble !

Nous vous souhaitons une bonne lecture et restons à votre disposition pour étudier ensemble l'offre de formation qui vous correspond.



Charles NÉCOL
Directeur général

NOTRE OFFRE DE FORMATIONS

PREMIERS SECOURS EN SANTÉ MENTALE (PSSM)

formule
Standard

pages 6 - 7

formule
Jeunes

pages 8 - 9

FORMATIONS SUR MESURE

Vous avez un besoin

Nous procédons à une analyse

Ensemble, nous co-créons

Nous réalisons un bilan

EXEMPLES DE FORMATIONS DISPONIBLES

- Mieux appréhender les troubles psychiques dans sa pratique professionnelle.

pages 10 - 11

- Mobiliser la pair-aidance dans sa pratique professionnelle.

pages 12 - 13

FORMATIONS À DESTINATION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Inclu'Pro Formation
Acquérir les prérequis

pages 14 - 15

Inclu'Pro Formation
Préparer son projet emploi et/ou formation

pages 16 - 17

CALENDRIER PRÉVISIONNEL SESSIONS DE FORMATION 2024

INTITULÉ DE LA FORMATION	DATES INTER *	TARIFS INTER *	TARIFS INTRA *
PREMIERS SECOURS EN SANTÉ MENTALE (PSSM) • Formule Standard	01 et 02/02 11 et 12/04 13 et 14/06 11 et 12/07 19 et 20/09 14 et 15/11	250 €	3000 €
PREMIERS SECOURS EN SANTÉ MENTALE (PSSM) • Formule Jeunes	14 et 15/02 24 et 27/05 25 et 26/09	250€	3000€

INTITULÉ DE LA FORMATION	DATES	TARIFS
FORMATIONS SUR MESURE • À définir selon vos besoins.	Uniquement en INTRA *	/
• Existantes : Mieux appréhender les troubles psychiques dans sa pratique professionnelle.	Dates à définir conjointement	1500€/jour
Mobiliser la pair-aidance dans sa pratique professionnelle.		800€ la ½ journée

INTITULÉ DE LA FORMATION	DATES	TARIFS
FORMATIONS À DESTINATION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP Inclu'Pro Formation : • Acquérir les prérequis • Préparer son projet emploi et/ou formation	Dates à venir	Formation financée par l'AGEFIPH

Pour les formations Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM), un tarif réduit à hauteur de 130€ est proposé, sur présentation d'un justificatif, aux :

- étudiants
- bénéficiaires de minima sociaux
- demandeurs d'emploi
- retraités de + 65ans

* INTER : ouvert à inscription individuelle. INTRA : mobilisable par un collectif.

PREMIERS SECOURS EN SANTÉ MENTALE (PSSM)

Standard

Les PSSM constituent l'aide qui est apportée à une personne qui subit le début de la maladie, qui rencontre une détérioration d'un trouble de santé mentale existant ou qui est dans une phase de crise de santé mentale. Les premiers secours sont donnés jusqu'à ce qu'une aide professionnelle puisse être apportée ou jusqu'à ce que la crise soit résolue. Ils sont l'équivalent en santé mentale des gestes de premiers secours qui, eux, apportent une aide physique à la personne en difficulté.



Tout public



Nombre de participants : 8 à 16



Durée : 14 h



Lieu : organisme de formation/sur site

Modalités de suivi et d'évaluation de la formation

- Bilan oral à la fin de chaque demi-journée
- Attestation de formation délivrée par PSSM France sous réserve d'avoir rempli son évaluation en ligne sur le site www.pssmfrance.fr

Programme de la formation

JOUR 1

MODULE 1.1

Troubles psychiques

- Définition et état des lieux
- Interventions

MODULE 1.2

Premiers Secours en Santé Mentale

- Pourquoi PSSM ?
- Le plan d'action PSSM

MODULE 2.1

La dépression

- Signes et symptômes
- Interventions

MODULE 2.2

Le plan d'action PSSM pour la dépression

- Premiers Secours pour les pensées et les intentions suicidaires
- Premiers Secours pour la dépression

JOUR 2

MODULE 3.1

Troubles anxieux

- Signes et symptômes
- Interventions

MODULE 3.2

Le plan d'action PSSM pour les troubles anxieux

- Premiers Secours pour l'attaque de panique
- Premiers Secours après un événement traumatique
- Premiers Secours pour les troubles anxieux

MODULE 4.1

Troubles psychotiques

- Signes et symptômes
- Interventions

Le plan d'action PSSM pour les troubles psychotiques

- Premiers Secours pour la crise psychotique sévère
- Premiers Secours pour les troubles psychotiques

MODULE 4.2

Trouble lié à l'utilisation de substances

- Signes et symptômes
- Interventions

Le plan d'action PSSM pour les troubles liés à l'utilisation de substances

- Premiers Secours pour l'intoxication à la substance
- Premiers Secours pour les conduites agressives
- Premiers Secours pour les urgences médicales
- Premiers Secours pour le trouble lié à l'utilisation de substances

Indicateurs de réussite

- Taux de satisfaction des stagiaires
- Nombre de participants

Objectifs opérationnels

- Acquérir des connaissances de base concernant les troubles de santé mentale
- Mieux appréhender les différents types de crises en santé mentale
- Développer des compétences relationnelles
- Mieux faire face aux comportements agressifs
- Tester et s'approprier un plan d'action pour apporter un soutien immédiat en référence à des problèmes de santé mentale

Objectif général de la formation

Permettre aux participants d'apporter les premiers secours en santé mentale

Équipe pédagogique

Formateurs accrédités par PSSM France



Moyens pédagogiques

- Apports théoriques : un manuel est remis à chaque participant
- Méthode participative : outils pédagogiques interactifs
- Mises en situation

Modalités d'inscription

Prérequis : être âgé de plus de 18 ans

Délai d'accès :

INTER : 6 sessions programmées (voir calendrier)

INTRA : dates à définir conjointement (groupe de 8 stagiaires minimum)

Tarifs : 250 € pour une inscription individuelle (INTER)

ou tarif réduit à 130€ sous conditions, voir calendrier ou nous contacter 3000 € en groupe (INTRA) - 16 participants maximum

nous
contacter

Téléphone : 03 88 79 09 40
Email : formations@rna-asso.fr

Pour des informations complémentaires :
www.pssmfrance.fr

plus
d'infos

Pour toute information et/ou tout besoin spécifique lié à une situation de handicap, contactez notre référente handicap Magali HEISLER :
Téléphone : 03 88 79 09 40
Email : formations@rna-asso.fr

PREMIERS SECOURS EN SANTÉ MENTALE (PSSM)

Jeunes

Les PSSM Jeunes constituent l'aide qui est apportée à un jeune qui subit le début de la maladie, qui rencontre une détérioration d'un trouble de santé mentale existant ou qui est dans une phase de crise de santé mentale. Les premiers secours sont donnés jusqu'à ce qu'une aide professionnelle puisse être apportée ou jusqu'à ce que la crise soit résolue. Ils sont l'équivalent en santé mentale des gestes de premiers secours qui, eux, apportent une aide physique à la personne en difficulté.



Tout public



Nombre de participants : 8 à 16



Durée : 14 h



Lieu : organisme de formation/sur site

Modalités de suivi et d'évaluation de la formation

- Bilan oral à la fin de chaque demi-journée
- Attestation de formation délivrée par PSSM France sous réserve d'avoir rempli son évaluation en ligne sur le site www.pssmfrance.fr

Programme de la formation

JOUR 1

MODULE 1.1

Pourquoi des Premiers Secours en Santé Mentale ?

- Le développement à l'adolescence
- Les troubles psychiques chez les jeunes

MODULE 1.2

Le plan d'action PSSM

- Comment communiquer ?
 - Les professionnels ressources
- Introduction à la dépression

MODULE 2.1

La dépression chez les jeunes

- Le plan d'action PSSM pour la dépression
- Premiers Secours en cas de crise pour les pensées et comportements suicidaires
- Premiers secours en cas de crise pour l'automutilation non suicidaire

MODULE 2.2

L'anxiété chez les jeunes

- Types de troubles anxieux

JOUR 2

MODULE 3.1

Le plan d'action PSSM pour les troubles anxieux

- Premiers secours en cas d'événements traumatiques

MODULE 3.2

Les troubles des conduites alimentaires chez les jeunes (TCA)

- Types de troubles des conduites alimentaires
- Le plan d'action PSSM pour les troubles des conduites alimentaires
- Premiers secours en cas d'urgence médicale

MODULE 4.1

Les troubles psychotiques chez les jeunes

- Le plan d'action PSSM pour les troubles psychotiques
- Premiers Secours en cas de crise pour les états psychotiques sévères

MODULE 4.2

Les troubles liés à l'utilisation de substances chez les jeunes

- Le plan d'action PSSM pour les troubles liés à l'utilisation de substances
- Premiers Secours en cas d'intoxication
- Premiers Secours en cas de comportement agressif
- Premiers Secours en cas d'urgence médicale

Indicateurs de réussite

- Taux de satisfaction des stagiaires
- Nombre de participants

Objectifs opérationnels

- Acquérir des connaissances de base concernant les troubles de santé mentale
- Mieux appréhender les différents types de crises en santé mentale
- Développer des compétences relationnelles
- Mieux faire face aux comportements agressifs
- Tester et s'approprier un plan d'action pour apporter un soutien immédiat en référence à des problèmes de santé mentale

Objectif général de la formation

Permettre aux adultes vivant ou travaillant avec des adolescents et jeunes majeurs (12-25 ans) d'apporter les premiers secours en santé mentale

Équipe pédagogique

Formateurs accrédités par PSSM France



Moyens pédagogiques

- Apports théoriques : un manuel est remis à chaque participant
- Méthode participative : outils pédagogiques interactifs
- Mises en situation

Modalités d'inscription

Prérequis : être âgé de plus de 16 ans.

Délai d'accès :

INTER : 3 sessions programmées (voir calendrier)

INTRA : dates à définir conjointement (groupe de 8 stagiaires minimum)

Tarifs : 250 € pour une inscription individuelle (INTER)

ou tarif réduit à 130€ sous conditions, voir calendrier ou nous contacter

3000 € en groupe (INTRA) - 16 participants maximum

nous
contacter

Téléphone : 03 88 79 09 40
Email : formations@rna-asso.fr

Pour des informations
complémentaires :
www.pssmfrance.fr

plus
d'infos

Pour toute information et/ou tout besoin spécifique lié à une situation de handicap, contactez notre référente handicap Magali HEISSLER :
Téléphone : 03 88 79 09 40
Email : formations@rna-asso.fr

FORMATION SUR MESURE

MIEUX APPRÉHENDER LES TROUBLES PSYCHIQUES


DANS SA PRATIQUE PROFESSIONNELLE

Cette formation sur mesure permet d'approfondir ses connaissances en santé mentale et de développer ses compétences dans l'accompagnement de personnes présentant des troubles psychiques. Nous vous proposons d'échanger sur vos besoins afin de co-construire un scénario pédagogique adapté au plus proche de vos attentes. Tous nos formateurs exercent une activité de terrain leur permettant une articulation entre apports théoriques et pratique professionnelle. Différentes thématiques pourront être abordées : vie quotidienne, emploi (milieu ordinaire et/ou milieu protégé), logement ou encore mesures de protection juridique. Après recueil des différents éléments, une proposition de déroulé et le devis vous seront adressés dans un délai d'un mois.

 Pour un groupe.
Employeurs privés et publics

 Nombre de participants : 8 à 16

 Durée : de 7h à 21h

 Lieu : organisme de formation/sur site

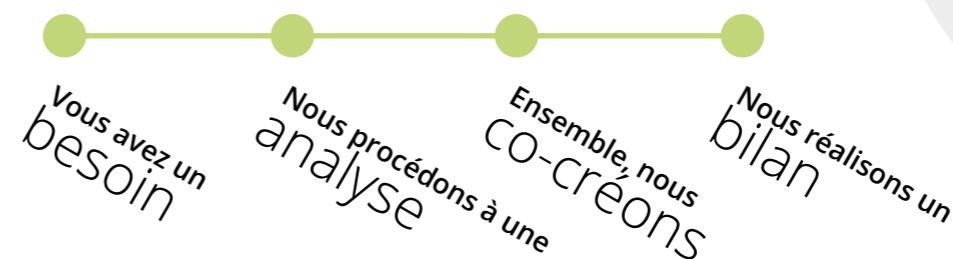
Modalités de suivi et d'évaluation de la formation

- Bilan oral à la fin de chaque journée
- Questionnaire d'auto-évaluation
- Evaluation de la satisfaction

Programme de la formation

Le **contenu de la formation est indicatif**.

Le programme est **modulable** et **réalisé sur mesure**, en fonction de l'analyse du besoin et des attentes identifiées en amont.



Indicateurs de réussite

- Evaluation des connaissances acquises
- Taux de satisfaction des stagiaires
- Nombre de participants

Objectif général de la formation

Développer ses connaissances relatives à la santé mentale et aux troubles psychiques pour mieux les repérer et être davantage à l'aise dans sa pratique professionnelle.

Équipe pédagogique de Route Nouvelle Alsace

Psychologue
Professionnels d'établissements médico-sociaux

Moyens pédagogiques

- Apports théoriques
- Echanges et partages d'expériences
- Modalités pédagogiques variées

Modalités d'inscription

Prérequis : Jour 1 : pas de prérequis

Jour 2 : avoir suivi le jour 1

Jour 3 : avoir suivi les jours 1 et 2

Délai d'accès :

Un trimestre

Dates de réalisation à définir conjointement (groupe de 8 stagiaires minimum)

Tarifs :

1500 € par jour

800 € la demi-journée

Objectifs opérationnels

- Interroger sa pratique et son positionnement en tant qu'intervenant auprès de personnes en situation de fragilité psychique
- Acquérir et/ou consolider ses connaissances concernant la santé mentale et les troubles psychiques de l'adulte
- Identifier les conséquences de ces troubles et les ressources mobilisables
- Connaître le réseau en santé mentale et les possibilités de prise en charge

PROGRAMME INITIAL PROPOSÉ SUR 2 JOURNÉES - À ADAPTER

• **Représentations** sur la santé mentale et les troubles psychiques

• **Définitions** de la santé mentale et de la souffrance psychique

• **Identification** des principaux troubles psychiques de l'adulte

• **Interrogations** et/ou difficultés rencontrées par les professionnels en lien avec des problématiques de santé mentale

• **Identification** des conséquences des troubles psychiques sur le quotidien des personnes et leur entourage

• **Connaissance du réseau** en santé mentale :
Le réseau en santé mentale et les dispositifs de droit commun

Les prises en charge spécifiques aux troubles psychiques

• **Pistes de réflexion et/ou d'action** à partir de situations amenées par les participants

• **Conclusion et évaluation** de la formation

Dans le cas d'une formation sur 3 jours, un retour sur expérience sera proposé quelques semaines voire quelques mois après les 2 premières journées.

nous
contacter

Téléphone : 03 88 79 09 40
Email : formations@rna-asso.fr

plus
d'infos

Pour toute information et/ou tout besoin spécifique lié à une situation de handicap, contactez notre référente handicap Magali HEISLER :
Téléphone : 03 88 79 09 40
Email : formations@rna-asso.fr

FORMATION SUR MESURE MOBILISER LA PAIR-AIDANCE DANS SA PRATIQUE PROFESSIONNELLE

Cette formation sur mesure permet de découvrir ou d'approfondir ses connaissances sur la pair-aidance. À partir de son expérience et de la compréhension de son propre processus de rétablissement, le pair-aidant accompagne ses pairs pour arriver à surmonter les obstacles et identifier ce qui les aide à se rétablir.

Nous vous proposons d'échanger sur vos besoins afin de co-construire un scénario pédagogique adapté au plus proche de vos attentes. Tous nos formateurs exercent une activité de terrain leur permettant une articulation entre apports théoriques et pratique professionnelle. Vous pourrez ici notamment bénéficier de l'expertise d'un pair-aidant pour bien comprendre son rôle et ses missions auprès du public qu'il accompagne.

Après recueil des différents éléments, une proposition de déroulé et le devis vous seront adressés dans un délai d'un mois.



Pour un groupe.
Employeurs privés et publics



Nombre de participants : 8 à 16



Durée : 3h30



Lieu : organisme de formation/sur site

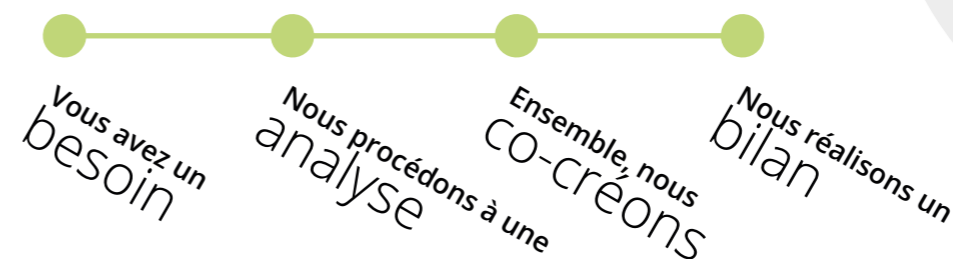
Modalités de suivi et d'évaluation de la formation

- Bilan oral à la fin de la session
- Evaluation de la satisfaction
- Attestation de formation

Programme de la formation

Le **contenu de la formation est indicatif**.

Le programme est **modulable** et **réalisé sur mesure**, en fonction de l'analyse du besoin et des attentes identifiées en amont.



Indicateurs de réussite

- Evaluation des connaissances acquises
- Taux de satisfaction des stagiaires
- Nombre de participants

Objectif général de la formation

Mieux appréhender et comprendre la pair-aidance afin de savoir mobiliser le réseau adéquat dans le parcours du bénéficiaire.

Équipe pédagogique

Professionnels d'établissements médico-sociaux - Route Nouvelle Alsace et un(e) Pair-aidant(e)

Moyens pédagogiques

- Apports théoriques
- Témoignages (+ vidéos)
- Modalités pédagogiques variées

Modalités d'inscription

Prérequis :
pas de prérequis

Délai d'accès :
un trimestre

Tarifs :
800 € par jour

Objectifs opérationnels

- Acquérir des connaissances sur la notion de pair-aidance
- Connaître les ressources mobilisables sur le territoire
- Sensibiliser les professionnels la pair-aidance

PROGRAMME INITIAL PROPOSÉ SUR 1/2 JOURNÉES - À ADAPTER

- Représentations liées à la pair-aidance
- Historique et définitions
- Le Pair-aidant : rôle, missions et lieux d'interventions
- Réseau de la pair-aidance : annuaire et cartographie
- Information sur la formation « médiateur santé pair »
- Évaluation de la formation

Dans le cas d'un besoin de formation sur un volume horaire plus conséquent, le programme sera complété et adapté conformément au cahier des charges retenu.

nous
contacter

Téléphone : 03 88 79 09 40
Email : formations@rna-asso.fr

plus
d'infos

Pour toute information et/ou tout besoin spécifique lié à une situation de handicap, contactez notre référente handicap Magali HEISSLER :
Téléphone : 03 88 79 09 40
Email : formations@rna-asso.fr

INCLU'PRO FORMATION

ACQUÉRIR LES PRÉREQUIS

Inclu'Pro Formation est l'offre de formation pré-qualifiante de l'Agefiph : elle consiste à aider la personne en situation de handicap à préparer son parcours/ projet en vue d'accéder à l'emploi, intégrer une formation qualifiante ou certifiante, garder son emploi.



Demandeurs d'emploi et salariés en situation de handicap psychique



Nombre de participants : 8 à 12



Durée : 300h maximum



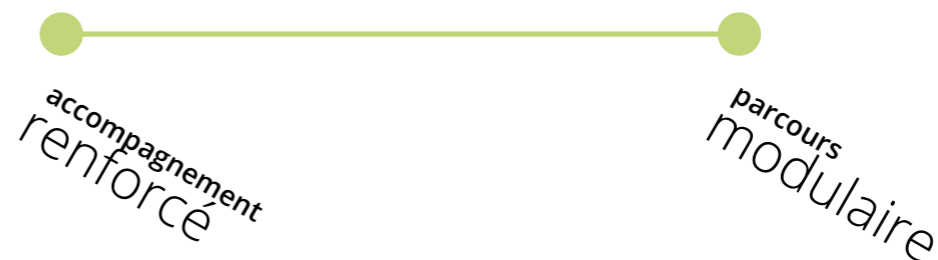
Lieu : organisme de formation

● Modalités de suivi et d'évaluation de la formation

- Attestation de formation remise à la fin de la formation

● Programme de la formation

Le parcours de formation est **personnalisé, individualisé et modulaire**.



1.

Un **accompagnement renforcé**, le «sas», (audébutettoutaulongduparcours),visantla co-construction et la sécurisation du parcours de formation (ingénierie de formation, compensation du handicap, accompagnement à la levée des freins périphériques) jusqu'à 20 h.

2.

Un **parcours modulaire** issu principalement des modules suivants :

- **Acquérir les compétences numériques de base** (jusqu'à 150 h)
- **Acceptation du handicap** et de ses incidences (jusqu'à 24 h)
- **Renforcer son autonomie** en développant sa compétence-clé apprendre à apprendre (jusqu'à 36 h)
- **Retrouver sa confiance en soi** et sa motivation (jusqu'à 30 h)

Indicateurs de réussite

- Taux de satisfaction des stagiaires
- Nombre de participants

Objectifs opérationnels

- **Acquérir les compétences numériques socles en particulier dans ses démarches pour l'accès à l'emploi, le maintien dans l'emploi et l'accès à la formation**
- **Savoir valoriser ses capacités et parler des incidences liées à son handicap**
- **Développer son potentiel d'apprentissage au cours de son parcours vers et dans l'emploi**
- **Se remettre en mouvement pour construire un nouveau projet professionnel**

nous
contacter

Téléphone : **03 88 79 09 40**
Email : **formations@rna-asso.fr**

plus
d'infos

Pour toute information et/ou tout besoin spécifique lié à une situation de handicap, contactez notre référente handicap Magali HEISLER :
Téléphone : **03 88 79 09 40**
Email : **formations@rna-asso.fr**

D'autres modules pourront être mobilisés dans la limite du maintien de la cohérence et de la durée maximum du parcours.

INCLU'PRO FORMATION

PRÉPARER SON PROJET EMPLOI ET/OU FORMATION

Inclu'Pro Formation est l'offre de formation pré-qualifiante de l'Agefiph : elle consiste à aider la personne en situation de handicap à préparer son parcours/ projet en vue d'accéder à l'emploi, intégrer une formation qualifiante ou certifiante, garder son emploi.



Demandeurs d'emploi et salariés en situation de handicap psychique



Nombre de participants : 8 à 12



Durée : 300h maximum



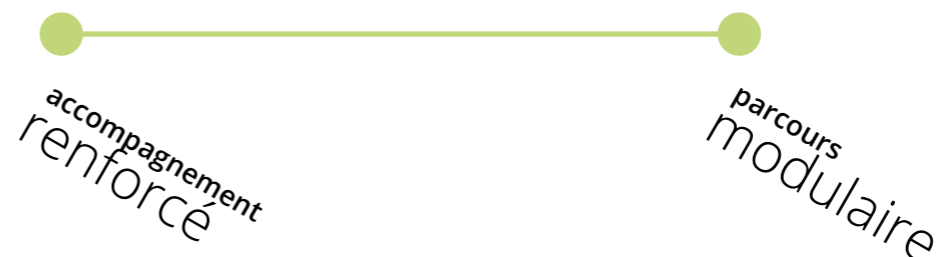
Lieu : organisme de formation

● Modalités de suivi et d'évaluation de la formation

- Attestation de formation remise à la fin de la formation

● Programme de la formation

Le parcours de formation est **personnalisé, individualisé et modulaire**.



1.

Un **accompagnement renforcé**, le «sas», (audébutettoutaulongduparcours),visantla co-construction et la sécurisation du parcours de formation (ingénierie de formation, compensation du handicap, accompagnement à la levée des freins périphériques) jusqu'à 20 h.

2.

Un **parcours modulaire** issu principalement des modules suivants :

- **Se connaître et prioriser** des pistes professionnelles (jusqu'à 72 h en centre et 4 à 14 h d'immersion en entreprise en option)
- **Confirmer son projet professionnel** (jusqu'à 69 h en centre et jusqu'à 70 h en entreprise - obligatoire)
- **Développer ses savoir-être et savoir-faire** en entreprise (jusqu'à 30 h en centre)
- **Se préparer** à entrer en formation de droit commun (jusqu'à 18 h en centre et immersion en organisme de formation en option)

Indicateurs de réussite

- Taux de satisfaction des stagiaires.
- Nombre de participants.

Objectifs opérationnels

- **Connaître son identité professionnelle et définir des pistes de projet professionnel**
- **Elargir ou conforter ses choix professionnels dans un secteur d'activité**
- **Maîtriser les fondamentaux de la vie professionnelle**
- **Préparer un parcours de formation adapté à son projet professionnel**

nous
contacter

Téléphone : **03 88 79 09 40**
Email : **formations@rna-asso.fr**

plus
d'infos

Pour toute information et/ou tout besoin spécifique lié à une situation de handicap, contactez notre référent handicap Magali HEISLER :
Téléphone : **03 88 79 09 40**
Email : **formations@rna-asso.fr**

D'autres modules pourront être mobilisés dans la limite du maintien de la cohérence et de la durée maximum du parcours.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR - FORMATIONS

I – PRÉAMBULE

L'Association Route Nouvelle Alsace (RNA) bénéficie d'un agrément en tant qu'organisme de formation. A ce titre, le Service d'Insertion en Milieu Ordinaire de Travail (SIMOT), situé 4 rue La Fayette 67100 STRASBOURG, met en œuvre des actions de formation pour le compte de l'Association.

Le présent règlement a pour vocation de préciser certaines dispositions s'appliquant aux formateurs, aux intervenants et aux stagiaires pendant les actions de formation et les stages organisés par RNA, afin de permettre un fonctionnement régulier.

RNA sera dénommé ci-après organisme de formation,

les personnes délivrant l'enseignement seront dénommées formateurs,

les personnes participant aux formations ou prestations sous leurs diverses formes seront dénommées stagiaires ou bénéficiaires.

II – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 1 : Objet

Conformément aux articles L 6352-3 et suivants, R 6352- et suivants du Code du Travail, le présent règlement a pour objet de définir les règles générales et permanentes de fonctionnement.

Il a pour objet de rappeler à chacun ses droits et ses devoirs afin d'organiser la vie dans l'établissement dans l'intérêt de tous.

Il précise la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité.

Il fixe les règles relatives à la discipline, la nature et l'échelle des sanctions pouvant être infligées, ainsi que les garanties procédurales dont bénéficient les personnes à l'encontre desquelles une sanction est envisagée.

III – CHAMP D'APPLICATION

Article 2 : Personnes concernées

Le présent règlement s'applique à toutes les personnes présentes et ce pour toute la durée de la formation suivie.

Chaque personne entrant dans les catégories mentionnées ci-dessus est considérée comme ayant accepté les termes du présent règlement et accepté que des mesures soient prises à son égard en cas d'inobservation de ce dernier.

Article 3 : Lieux de la formation

Les modules de formation ont principalement lieu sur site client ou au sein de l'association Route Nouvelle Alsace.

Le présent règlement est applicable sans exception dans tous les locaux où a lieu la formation dispensée par RNA et ce pendant toute la durée de cette dernière.

IV – HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

Article 4 : Règles générales

Chacun doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène sur les lieux de formation. Toutefois, conformément à l'article R 922 -1 du Code du Travail, lorsque la formation se déroule dans un établissement extérieur déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures de sécurité et d'hygiène applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier règlement.

Article 5 : Drogues et boissons alcoolisées

L'introduction de drogue ou d'alcool dans les locaux est interdite. Il est également interdit de pénétrer dans les locaux sous l'emprise de la drogue ou en état d'ivresse.

Article 6 : Interdiction de fumer et de vapoter

En application du décret n° 92-478 du 29 mai 1992 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, il est interdit de fumer dans les locaux.

Conformément au décret n°2017-633 du 25 avril 2017, il est également interdit de vapoter dans certains lieux affectés à un usage collectif incluant les lieux de travail.

Article 7 – Lieux de restauration

Il est interdit pour les stagiaires, sauf autorisation spéciale donnée par RNA, de prendre ses repas dans les salles où se déroulent les formations. L'autorisation de prendre ses repas dans des salles autres que celles mises à disposition de RNA est définie au cas par cas et indiquée en amont aux futurs stagiaires.

Article 8 : Consignes d'incendie

Conformément aux articles R 232-12-17 et suivants du Code du Travail, les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et issues de secours sont affichés dans les locaux de formation de manière à être connus des stagiaires et plus généralement de toutes les personnes ayant accès à ces locaux.

Article 9 : Propreté et respect des locaux

La propreté doit être respectée dans tous les locaux de formation. Il est exigé un respect des locaux, du matériel et du mobilier.

Article 10 : Accident

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré à RNA par le formateur ou le stagiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident.

Conformément à l'article R 962-1 du Code du Travail, tout accident survenu pendant la formation ou pendant les déplacements, doit faire l'objet d'une déclaration par RNA auprès de la Caisse de Sécurité Sociale dont dépendent les stagiaires.

V – DISCIPLINE

Article 11 : Tenue et comportement

Les stagiaires doivent se présenter sur les lieux de formation en tenue décente et avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente dans les locaux où sont assurées les formations.

Chacun est tenu de respecter les règles élémentaires de savoir-vivre et de savoir-être en collectivité. Toute rixe ou injure, tout comportement agressif, toute incivilité sont interdits. Il en est de même pour tout comportement raciste, xénophobe, sexiste ou discriminant au sens des dispositions du Code du Travail et du Code Pénal. Conformément aux articles L.1152-1 et L.1152-2, aucune personne ne doit subir les agissements répétés de harcèlement moral qui ont pour objet ou pour effet une dégradation des conditions de travail ou de suivi de formation, susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de compromettre son avenir.

De même, conformément aux articles L.1153-1 et L.1153-2, aucune personne au sein de la structure ne doit subir des faits de harcèlement sexuel constitués par des propos ou comportements à connotation sexuelle répétés qui portent soit atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante.

Est assimilée au harcèlement sexuel toute forme de pression grave, même non répétée, exercée dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle, que celui-ci soit recherché au profit de l'auteur des faits ou au profit d'un tiers.

Aucune personne, ayant subi ou témoignant de tels agissements, ne peut être sanctionnée.

Article 12 : Horaires

Les horaires des formations sont fixés par RNA sur indication des formateurs concernés. Ils sont portés à la connaissance des stagiaires à l'occasion de la remise des programmes de formation et confirmés lors de l'envoi de la convocation.

RNA se réserve le droit de modifier exceptionnellement ces horaires en fonction des nécessités de service et des disponibilités des salles. Les stagiaires sont tenus de respecter les horaires ou les éventuelles modifications d'horaires apportées par RNA.

En cas d'absence ou de retard, il est demandé aux personnes concernées d'en avvertir le plus rapidement possible l'organisme de formation.

Une fiche de présence sera signée par les stagiaires à l'issue de chaque journée de formation.

Aucun stagiaire ne peut quitter le lieu de formation ou de stage sans autorisation du formateur.

Article 13 : Engagement quant aux obligations liées au déroulement et au contenu de la formation

Les stagiaires doivent exécuter les travaux qui leur sont confiés ou demandés par les formateurs.

Article 14 : Accès aux lieux de formation

Sauf autorisation expresse de RNA, les stagiaires ayant accès au lieu de formation pour suivre un enseignement ou une prestation ne doivent pas y entrer ou y demeurer à d'autres fins, et ne doivent pas donner accès à ces lieux à des personnes extérieures à l'organisme de formation.

Article 15 : Usage du matériel et de la documentation pédagogique

Les stagiaires ont l'obligation de conserver en bon état le matériel qui leur est confié en vue de la formation. Le matériel doit être utilisé conformément à son objet et exclusivement réservé aux activités de formation.

Le matériel mis à disposition consiste principalement en une base documentaire, des outils pédagogiques, un ordinateur et un vidéoprojecteur.

Il est interdit d'introduire dans les locaux des objets ou marchandises destinés à la vente ; d'organiser sans autorisation de RNA, qu'elles soient légales ou conventionnelles, des collectes ou souscriptions sous quelque forme que ce soit ; de diffuser des journaux ou pétitions, d'afficher des informations, d'emprunter sans autorisation préalable, même pour quelques jours seulement, des objets appartenant à l'établissement.

A la fin du module de formation, les stagiaires sont tenus de restituer en bon état tout matériel ou document en leur possession appartenant à l'organisme de formation, sauf les documents pédagogiques distribués en cours de formation.

Les documents pédagogiques remis lors des sessions de formation sont protégés au titre des droits d'auteur et ne peuvent être réutilisés autrement que pour un strict usage personnel.

Enregistrer ou filmer les sessions de formation doit faire l'objet d'une autorisation préalable de RNA et du formateur concerné.

Article 16 : Responsabilité de l'organisme en cas de vol ou endommagement de biens personnels

RNA décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature déposés par les stagiaires ou bénéficiaires dans les locaux de formation.

Article 17 : Définition du comportement fautif et définition des sanctions

Tout manquement à l'une des dispositions du présent Règlement Intérieur pourra faire l'objet d'une sanction.

Est considéré comme fautif tout comportement qui se manifeste par un acte ou une abstention de nature volontaire ne correspondant pas à l'exécution normale de la relation contractuelle.

Constitue une sanction au sens de l'article R 922-3 du Code du travail toute mesure, autre que les observations verbales, prise par la Direction de l'organisme de formation, à la suite d'un agissement considéré par elle comme fautif, que cette mesure soit de nature à affecter immédiatement ou non la présence de l'intéressé dans la formation ou à mettre en cause la continuité de la formation qu'il donne ou qu'il reçoit.

Tout agissement d'un stagiaire ou bénéficiaire considéré comme fautif pourra, en fonction de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions suivantes :

- Avertissement écrit
- Convocation par la Direction
- Exclusion de l'organisme

La Direction de l'organisme de formation doit informer de la sanction prise, le prescripteur et le financeur lorsqu'il s'agit d'un dispositif de droit commun réservé aux demandeurs d'emploi.

Article 18 : Procédure disciplinaire

Aucune sanction ne peut être infligée sans que l'intéressé ait été au préalable informé des griefs retenus contre lui et entendu dans ses explications.

Selon les articles L. 1332-1 à L. 1332-3 et R. 1332-1 à R. 1332-4 du Code du travail, lorsque la sanction envisagée a une incidence, immédiate ou non, sur la présence d'un stagiaire dans une formation, elle sera entourée des garanties de procédure : le stagiaire doit être convoqué par lettre, envoyée en recommandé avec AR, ou remise contre récépissé.

La lettre doit préciser l'objet de la convocation, la date et l'heure de l'entretien, ainsi que la possibilité de se faire assister par une personne de son choix appartenant au cadre de RNA (salarié, formateur, stagiaire).

Toute sanction doit faire l'objet d'une décision écrite et motivée notifiée par lettre recommandée avec AR, au moins un jour franc et au plus tard 15 jours francs après l'entretien.

Aucun fait fautif ne peut donner lieu à des poursuites disciplinaires au-delà des 2 mois à compter de la constatation de ce fait, à moins qu'il n'ait donné lieu à des poursuites pénales.

Aucune sanction antérieure de plus de 3 ans ne peut être invoquée à l'appui d'une nouvelle sanction.

VI – CHARTE INFORMATIQUE

Article 19 : Du bon usage de l'outil informatique

RNA peut mettre à disposition l'accès à l'outil informatique et à Internet pour des besoins de formation.

Tout élément obscène, pornographique ou d'autre nature qui peuvent être choquants pour une autre personne – à caractère sexuel, raciste, sexiste, politique ou religieux qui comporterait des commentaires déplacés sur des orientations sexuelles, des handicaps ou des particularités personnelles est inacceptable.

Envoyer, accéder, visualiser, demander ou télécharger ce genre de documents est une infraction sérieuse à la politique de RNA en matière d'usage informatique et peut constituer un délit.

Un rappel à l'ordre, voire des sanctions disciplinaires, pourront en résulter telles qu'elles sont définies dans le règlement intérieur, en relation avec la faute commise et dans le respect des droits de la défense.

La récupération / le téléchargement de fichiers de quelque nature qu'ils soient n'est pas autorisée, car elle présente le risque d'introduire des virus ou des logiciels piratés ou sans licence.

Article 20 : Surveillance

RNA se réserve le droit de contrôler le bon usage des règles d'utilisation des outils informatiques appartenant à l'entreprise dans le respect de la liberté individuelle de ses salariés et de ses stagiaires.

Le système de contrôle mis en place est justifié et proportionné au but recherché.



ROUTE NOUVELLE ALSACE



34 route de la Fédération
67100 STRASBOURG

www.r-n-a.org

nous
contacter

Email formations@rna-asso.fr

Tel [03 88 79 09 40](tel:0388790940)

Novembre 2023

Rédaction : Route Nouvelle Alsace.

Création graphique & mise en page : Valentine Georg.

Crédit images : Route Nouvelle Alsace.

